

---

# MAIRIE DE CHERONNAC

---

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 octobre 2017 à 20 h 30

Etant donné le coût de l'instruction des dossiers d'urbanisme et de création de réseaux, le conseil municipal décide de fixer la taxe d'aménagement à 1,5 %. Cette taxe est perçue par la commune pour chaque permis de construire. Ce nouveau taux sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La commission des travaux se rendra prochainement au logement rez de chaussée du presbytère. Le locataire a quitté l'appartement. La commission définira les différents travaux à effectuer. Mais dans un premier temps, le conseil municipal a pris la décision de mettre un survitrage sur les fenêtres existantes si cela est possible. La société JMC menuiserie sera contactée pour établir un devis. Si les travaux sont trop importants, le conseil municipal décidera de demander une subvention dans le cadre des CTD au Conseil Départemental.

Le cross de la commune aura lieu le samedi 4 novembre après-midi sur le terrain de Mr De Rancourt derrière la Mairie. Le terrain sera nettoyé par la commune. Le chapiteau sera monté pour la remise des prix.

La commune a acheté une sono portable. Celle-ci servira pour les animations extérieures comme le cross, la fête de l'huître, les cérémonies de commémoration etc...

Le conseil municipal valide le devis du SEHV pour la réalisation des réseaux électriques à Bataillou pour la construction éventuelle d'une maison individuelle. Ce devis s'élève à 2 784.45 €.

Une décision modificative sera prise sur le budget communal.

Les travaux de voirie pour 2017 ont été effectués sur la VC2 route de Peyrassoulat. Des renseignements seront pris auprès de la communauté de communes afin de connaître les raisons pour lesquelles les travaux n'ont pas été complètement et correctement réalisés (route à moitié goudronnées, curage des buses et le dérasage).

Le conseil municipal vote pour le versement d'une indemnité de conseil et de budget de 349.59 € au Trésorier de Rochechouart.

L'étude concernant la limitation dans le Bourg est presque terminée. La demande de subvention auprès du conseil départemental sera faite en 2018.

Le maire va retirer sa demande de subvention auprès du département pour la maison Giry car le conseil municipal abandonne le projet de l'acheter car une promesse de vente a été signée par un particulier.

La commune s'est vue attribuer un prix « coup de cœur » de la part des conseillers départementaux pour le fleurissement du bourg.

Le pizzaiolo « Chez Jérôme » sera présent sur la commune tous les jeudis à partir du 2 novembre de 18h30 à 21h30.

Un devis sera demandé à l'entreprise ILP pour la création de panneaux de signalisation pour le site de Peyrassoulat.

**A Chéronnac, le 17 octobre 2017.**  
**Le Maire,**